



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 17 décembre 2024**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont absents :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

248-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

249-2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Sur la proposition de M. Francis Mercier, l'ordre du jour, de la séance spéciale, est approuvé à l'unanimité.

250-2024 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2025, d'une somme de 748 202 \$, comme décrit ci-après soit adopté à l'unanimité :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

	<u>BUDGET 2025</u>
<u>RECETTES</u>	
Taxes sur la valeur foncière	571 573 \$
Taxes sur une autre base	31 973 \$
Transferts	113 356 \$
Services rendus	5 100 \$
Imposition de droits	5 500 \$
Amendes et pénalités	10 000 \$
Intérêts	500 \$
Autres revenus	10 200 \$
TOTAL	748 202 \$
<u>DÉPENSES</u>	

Administration générale	264 173 \$
Sécurité publique	141 075 \$
Transport	226 700 \$
Hygiène du milieu	35 761 \$
Aménagement, urbanisme et développement	20 300 \$
Loisirs et culture	41 810 \$
Frais de financement	5 619 \$
TOTAL	735 438 \$

Affectations

Excédent (déficit) accumulé	12 764 \$
-----------------------------	-----------

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	748 202 \$
---	-------------------

*Adoptée***251-2024 PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

CONSIDÉRANT la présentation du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 séance tenante par Mme Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel que présenté, et ce, sous réserve de l'obtention des subventions et du financement applicables à certains travaux, à savoir :

2025

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	2 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS	
Jardin	3 000 \$
Pavage du stationnement	60 000 \$
VOIRIE	
Travaux de réfection de la Route 125	600 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2025:	665 000 \$

2026

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	1 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS	
Terrain	2 000 \$
VOIRIE	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	200 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2026:	203 000 \$

2027

ADMINISTRATION	
Équipements de bureau	1 000 \$
AMÉNAGEMENT MAIRIE ET L'AIRE DE REPOS	
VOIRIE	
Remplacement des ponceaux et pavage de divers rangs	200 000 \$
TOTAL DE L'ANNÉE 2027:	201 000 \$

Différents projets seront financés par la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028)

NOTE :

- Le programme triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI.
- L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, ce n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.
- Certains projets figurent au PTI sous réserve d'approbation gouvernementale.
- Le conseil municipal peut modifier ses intentions et chaque projet doit être approuvé à l'avance.

Adoptée

252-2024 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

253-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 40.

Les résolutions numéros 248-2024 à 252-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

— *-Original signé-*

Pierre Mercier,
Maire

— *-Original signé-*

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière